



POLE / SERVICE : Secrétariat Général

AUTEUR(S) : Service Admissions

DIFFUSION : Candidats à l'entrée en formation de Technicien de l'Intervention sociale et familiale

DATE : 03 septembre 2019

## Épreuve écrite d'admissibilité Résumé-Commentaire (2 heures)

### Une femme peut en cacher une autre...

*Au cours de l'année 2018, il y a eu 119 féminicides. Dix de plus qu'en 2017. Au 9 juin 2019, le décompte macabre s'élevait déjà à 64 femmes tuées par leur compagnon. A ce rythme, combien seront-elles au 31 décembre ? Comment les déceler ? Comment agir ?*

Madame Fraise est une dame d'une soixantaine d'années, vivant en couple à son domicile. Atteinte d'une maladie évolutive, elle bénéficie depuis quelques mois d'aides à domicile. Il y a beaucoup de professionnels autour d'elle, mais malgré cela, Mme Fraise semble toujours insatisfaite. Il y a toujours quelque chose qui ne va pas, elle a toujours mal quelque part, elle s'inquiète sur tout et surtout pour rien... Anxieuse de nature, elle semble toujours avoir peur de tout le monde. Chez elle, tout n'est que méfiance apeurée et plainte exagérée. Il faut toujours la rassurer, la consoler, l'encourager. Et de surcroît, d'une maladesse ! Chaque jour un nouvel hématome, une nouvelle bosse, un nouvel objet cassé. Une assiette qui lui est tombée des mains, une porte qui s'est refermée sur elle, le chien qui a déchiqueté ses vêtements... Plaintive, maladroite... et distraite ! Les RDV chez le médecin ? Oubliés ! La liste de courses ? Perdue ! Les clés ? Egarées ! ... Pour les soignants, c'est fatigant. Pour son mari, c'est épuisant.

Son mari justement, est tout le contraire. Charmant, souriant, prévenant. Une crème cet homme ! Il discute facilement avec les uns et les autres, rit de bon cœur à chaque nouvelle maladesse de son épouse, glisse subrepticement des petits bonbons dans les poches des intervenants... Ah oui, vraiment, une crème ! Et quelle patience ! Supporter au quotidien les angoisses de Mme Fraise ne doit pas être une partie de plaisir. Et pourtant, jamais il ne se plaint. Il est là, toujours fidèle au poste, la couvrant du regard, ne la laissant jamais seule.

**Et si ?** Et si Mme Fraise était victime de violences conjugales ? Et si toutes ces petites choses qui agacent les soignants, la faisant passer pour une femme distraite et maladroite, étaient des signes d'une situation de violence au sein du couple ? M. Fraise, un homme violent ? Non, impossible ! Et pourtant, à y regarder de plus près... Les bleus et les bosses trouvent-ils toujours une explication avérée ? Pas si sûr... La présence constante de Mr Fraise ne serait-elle pas une forme d'emprise ? Peut-être... L'angoisse irraisonnée de Mme Fraise est-elle une cause ou une conséquence d'autre chose ? Bonne question... Pour venir en aide à une victime de violence, il faut savoir déceler quelques signes d'alerte : des plaintes vagues et variées concernant des symptômes divers, des blessures fréquentes dont l'explication reste évasive, des troubles du sommeil, de l'anxiété, de l'apathie ou au contraire une agitation inhabituelle, un manque de confiance en soi et une dépréciation, des consommations addictives, un isolement social.

Si l'on se trouve face à plusieurs de ces signes, et que le doute s'installe, il faut se poser la question suivante : se pourrait-il que la personne qui présente ces signes soit victime de violences ? Et, si oui, que faire ? Notre devoir, en tant que professionnel ou simple citoyen, est d'agir... mais pas n'importe comment.

**Savoir écouter** : une écoute empathique et bienveillante, sans jugement, sans minimiser ni justifier les violences. Les mots peuvent être longs à venir, ils seront parfois entrecoupés de silences, de larmes, d'hésitations. Dans ce moment de recueil de la parole, il faut savoir prendre le temps, sans interrompre sans presser de questions.

Accueillir la parole, c'est lui donner de l'existence, c'est dire à la victime : « *Je vous crois, vous n'êtes plus seule.* » L'étape d'après, tout naturellement, c'est le rappel des lois et des dispositifs existants pour venir en aide. Un témoin ou une personne ayant été mise au fait de violences doit le signaler aux autorités médicales, judiciaires et administratives si les faits concernent une personne qui n'est pas en état de se protéger en raison de son âge, de son état physique ou psychique ou d'une grossesse. Dans tous les autres cas, le secret professionnel doit être respecté et les soignants ne sont autorisés à révéler les faits de violence qu'avec le consentement des victimes.

**Soutenir et accompagner** : les mots sont dits et maintenant ? Maintenant, il faut agir, mais prudemment. La victime de violences peut avoir besoin de temps pour faire le point. Une fois la prise de conscience effectuée, il faut lister et analyser avec discernement les obstacles à franchir. Et concrètement, si la mise en sécurité devient urgente, il faut planifier un scénario et évaluer les risques immédiats pour la sécurité de la personne.

Selon une étude de cas présentée par Florence Braud, aide-soignante et monitrice-éducatrice, Doc'domicile N°55 août-sept-oct 2019

**Consignes :**

- 1- Vous présenterez les idées essentielles de ce texte (12 points).
- 2- Vous donnerez votre point de vue sur ce texte (12 points).
- 3 – Vous répondrez à l'une de ces deux questions (16 points) :
  - A – Selon-vous, pourquoi le consentement de la personne est-il indispensable pour engager un accompagnement?  
OU
  - B – Comment comprenez-vous : « Accueillir la parole, c'est lui donner une existence, c'est dire : *je vous crois, vous n'êtes plus seule* »?

**Critères d'évaluation :**

**Exercice 1 (sur 12 points)**

Compréhension du texte (8 points)  
Capacités de synthèse et de concision (4 points)

**Exercice 2 (sur 12 points)**

Capacité à donner un avis personnel (4 points)  
Capacité à mobiliser des connaissances (4 points)  
Qualité de la rédaction (4 points)

**Exercice 3 (sur 16 points)**

Compréhension de la question (6 points)  
Qualité de l'argumentation (6 points)  
Niveau de sensibilisation sur la question (4 points)

**Institut Régional du Travail Social**

1 rue Georges Gynemer - BP 215 - 86005 Poitiers Cedex  
05 49 37 60 00 - irts@irts-pc.eu

[www.irts-nouvelle-aquitaine.org](http://www.irts-nouvelle-aquitaine.org) **ARFISS**  
ASSOCIATION  
DES  
TRAVAILLEURS  
SOCIAUX

